



OBJET DU MARCHÉ
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE
MAROMME ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE LE SEQUOIA
PHASE A/LOT 1

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHÉ DE TRAVAUX

PHASE A : CURAGE – DEMOLITION - DESAMIANTAGE

PROCÉDURE DE PASSATION : MARCHÉ PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE

Suivant articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1, R 2124-2, R 2161-3 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identifiant du marché public : MPMAPF-2024-03

Maître d'Ouvrage
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

Pour le cas spécifique du présent document, quel que soit le type de signature choisi par le candidat, il doit obligatoirement respecter les exigences suivantes :

- Parapher (toutes les pages de l'AE) *
- Correctement remplir l'AE*
- Correctement remplir le bordereau des prix*
- Indication du lieu et date de signature pour l'opérateur économique*
- Nom, prénom(s) et qualité du signataire*
- La signature de l'opérateur économique précédée de la mention "Lu et approuvé"

LE NON RESPECT DE CES EXIGENCES ENTRAINE L'ÉLIMINATION AUTOMATIQUE DU CANDIDAT, SON OFFRE SERA CONSIDÉRÉE IRREGULIÈRE ET INSUSCEPTIBLE DE RÉGULARISATION.

Pour simplifier la procédure, le présent document contenu dans le DCE et signé au titre du marché engage le candidat qui adhère aux clauses et spécifications du marché ; il ne devient contractuel que dès sa signature suivie de sa notification par le maître d'ouvrage.

Article premier DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1- Objet de la consultation

L'ancien bâtiment de la mairie de Maromme, une bâtisse du XIX^e siècle au beau milieu d'une place tout juste refaite, n'est plus occupé par les services de la ville depuis quelques années, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation pour le déménagement des services municipaux de l'actuel Hôtel de ville vers des locaux réhabilités de l'ancienne Mairie. Le projet vise désormais la restructuration de l'ancienne mairie de Maromme et l'extension de la médiathèque qui lui est contiguë.

Le Projet est reparti en 2 phases :

- Phase A : LOT 01 Curage – Démolition – Désamiantage
- Phase B : Lancement de tous les autres lots de travaux

Le présent marché concerne uniquement la Phase A : Curage – Démolition – Désamiantage.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès, 76150 Maromme.

3- Mode de passation

Marché passé selon une procédure formalisée, suivant articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1, R 2124-2, R 2161-3 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est une procédure ouverte suivant article R 2124-2 du code de la commande publique.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire.

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières

- Le présent Acte d'engagement (AE) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Le Règlement de consultation, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Attestation de visite

Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, à savoir la date limite de dépôt des offres au pouvoir adjudicateur :

- Le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;
- L'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux ;
- La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Le code du travail ;
- Toutes les normes techniques françaises et directives en vigueur applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du marché, les pièces particulières prévalent sur les pièces générales et les pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-avant.

NB : les documents du marché sont prioritaires sur tout autre document que le candidat joindra à son offre.

Article 2

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le maire de la ville de Maromme, Monsieur David LAMIRAY, ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal,

notamment en son troisième point, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendu exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen

3 impasse des tisserands, BP 1088

76150 Maromme

02 35 74 20 21

3- Autres intervenants dans le marché

Les autres intervenants dans l'opération sont :

- Le maître d'œuvre : EQUIPAGE ARCHITECTURE 4 rue st Nicolas 75012 Paris
- L'OPC : SARL ARC EN SITE – 12 rue Lavoisier ZI des prés salés 76260 EU
- L'AMO : SARL ARCAADE – 18 route de la Vienne 76730 SAINT MARDS
- Le Coordonnateur SPS : Qualiconsult – Mach 8 Avenue des hauts Grigneux 76420 BIHOREL
- Contrôleur technique + S.S.I : Qualiconsult – Mach 8 Avenue des hauts Grigneux 76420 BIHOREL
- Les entreprises exécutant les travaux

Article 3 IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT (après notification)

1- Engagement du candidat

Je soussigné :

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

.....*

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant ce marché ;
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.T.P, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat *(cocher la case correspondante)*

Nom, prénom et qualité du signataire* :

.....

Tél. * : E-mail*

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Nom de l'entreprise*

L'adresse de l'entreprise exécutant le marché*

.....

Téléphone* E-mail*

Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du(Joindre DC1*)

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

N° de SIRET*

N°A.P. E*

***Mention obligatoire**

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de ses sous-traitants.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après les prestations faites et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

Article 4 PRIX

Les prix sont :

Unitaires

Forfaitaires

Mixtes

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé ferme, définitif et non révisable.

- Forme du prix

Le prix est forfaitaire et rémunère le titulaire pour l'ensemble des prestations. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

2- Bordereau des prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en

vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant** :

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

*

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **90 jours**.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sera remplie par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement mais ne constitue pas un document contractuel*.

Article 5 DURÉE ET EXÉCUTION DE LA PRESTATION

1- Durée

La durée prévisionnelle d'exécution du marché public est de 3 mois maximum à compter de :

- La date de notification de l'ordre de service.

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation de travaux au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 19 du CCAG-Travaux 2021.

Article 6 PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

.....

Compte à créditer – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale

Numéro :

Code Banque :

Code guichet :

Clé :

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :

1- **AVANCE** (Article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique) *

J'accepte l'avance

Je renonce au bénéfice de l'avance

(Cocher la case correspondante)

2- **ACOMPTE** (Articles R. 2191-20 à R. 2191-22 du code de la commande publique) *

J'accepte les acomptes

Je renonce au bénéfice des acomptes

(Cocher la case correspondante)

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par la personne publique conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Article 7 ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L.2141-1 à L.2141-6, Article R.2143-3, R.3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.2141-4 du code de la commande publique, Articles L.2242-1, L.1132-1, L.8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5 et L.8241-1 du code du travail.

Article 8 DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissant :

8.1- Pièces contractuelles

- Le présent Acte d'engagement (AE), dument complété, paraphé et signé ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé et signé ;
- Le Règlement de consultation (RC) paraphé et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, paraphé et signé ;
- Attestation de visite obligatoire, complétée et signée.

8.2- Pièces obligatoires

- **Le D.U.M.E** ou les imprimés **DC1** et **DC2** (Les formulaires DC1, DC2, sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie et des finances, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- **Les déclarations et attestations** sur l'honneur conformément aux articles :
 - L.2141-1 à L.2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (cas d'interdiction de soumissionner à un marché public) ;
 - L.1221-10 du code du travail (déclaration des salariés auprès des organismes de protection sociale désignés à cet effet ;
 - L. 1146-1 du code du travail (Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ;
 - L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail (Remise de bulletin de paie aux salariés) ;
 - D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers).

- **L'attestation URSSAF**
- **L'attestation de régularité fiscale**
- **L'attestation d'assurance en cours de validité**
- **L'extrait Kbis**
- **RIB ou RIP**
- **Le mémoire technique** : rédigé par le candidat et décrivant les éléments suivants :
 - Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du marché
 - Organisation et méthodes d'exécution des prestations y compris les mesures de sécurité
 - Politique mise en œuvre pour assurer le respect de l'environnement
 - Gestion environnementale des chantiers : valorisation, élimination de déchets...
- **Autres documents** : à produire pour permettre à la collectivité d'apprécier la capacité du candidat à réaliser les prestations, objet de la consultation :
 - Les références indiquant les travaux similaires effectués au cours des 3 dernières années et les attestations de bonne exécution ;
 - Certificats de qualification professionnelle ;
 - Certificats de qualité.

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle, attestant de la compétence de l'opérateur économique à effectuer la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour les certificats de qualité, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par l'opérateur économique sont acceptées.

Article 9 | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

1- Signature du marché par le titulaire individuel :

Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* <i>[Précédée de la mention " Lu et approuvé"]</i>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

2- Signature du marché public en cas de groupement :

Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :

.....*

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* <i>[Précédée de la mention " Lu et approuvé"]</i>

(*) Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.

Article 10 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait en un seul original,

■ Désignation de l'acheteur

VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R.2391-28 du même code (nantissement ou cession de créance)

Monsieur Nadim ABOU-KANDIL, directeur du pôle Ressources et Moyens – 02 32 82 22 23 – nadim.abou-kandil@maromme.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

À : Maromme

Le

Signature du Pouvoir Adjudicateur habilité par la délibération en date du 30 mars 2023,

Date d'effet du marché : La date de notification du marché public.

Article 11 NOTIFICATION

La notification est effectuée par le biais du profil acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation, dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issue de ce délai.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

À.....le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

À.....le.....

Signature du titulaire

